

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 9 mai 2022 à 20 heures, au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-05-081

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

22-05-082

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, responsable de la voirie et des loisirs, informe que les travaux d'aménagement de la serre communautaire sont en cours. Les pieux pour l'encrage seront installés cette semaine et l'installation de la serre elle-même durant la semaine du 16 mai.

**Pierre Bertrand**, responsable du développement économique, précise qu'avec le coût du diesel qui augmente, la RIMRO regroupe certaines collectes afin de garder les coûts au plus bas possibles. Le camion accidenté sera réparé et fonctionnel dans 2 semaines.

**Huguette Drouin**, responsable de la culture, informe le conseil sur les activités à venir en collaboration avec la MRC des Laurentides :

- Le 4 juin entre 10h et 14h, au centre communautaire, le mobile du musée d'art contemporain vous invite à une activité extérieure gratuite pour la création d'une carte postale avec des textures, des couleurs diverses et des écritures dans un univers fantasmagorique sérigraphié avec l'artiste Bonnie Baxter;

- Le 11 juin à 14h, au parc des générations, un spectacle musical vous est offert gratuitement par la formation le P'tit Trad du Nord. Violons, guitares, accordéons, flûtes, banjos, harmonicas, bouzoukis, pieds et cuillères seront de la partie. Apportez vos chaises.

**Steven Larose**, maire, précise que le déploiement de l'Internet haute vitesse va bien sur le territoire. Le secteur des lacs Munich et Charest est maintenant aussi fibré. Il reste les secteurs du lac Verdure, le domaine du Mont-Blanc et la montée de Montcalm entre la municipalité du Lac-des-Seize-Îles et le village de Weir. Selon le gouvernement, le déploiement sera effectué au cours des prochains mois.

Vu la période de sécheresse en cours, petit rappel sur l'interdiction des feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire.

Il reste du compost à donner à l'hôtel de ville. Effectivement, samedi dernier, lors du premier Écocentre mobile, la municipalité a mis à la disposition des citoyens du compost offert gratuitement.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

22-05-083

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois d'avril 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 10 082.59 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

22-05-084

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 62 733.95 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 208 à 212 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - AVRIL</b>		
	BELL CANADA	149.55 \$	SERVICE TÉLÉPHONIQUE / FAX
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICE CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	468.05 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	511.31 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 657.12 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	465.63 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉGULIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 226.02 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉDUIT
	RREMQ - DSF	2 372.44 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	14 645.87 \$	EMPLOYÉS
	ASSURANCE COLLECTIVE - LA CAPITALE	1 005.60 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	<b>TOTAL PAYÉ EN AVRIL</b>	<b>28 663.59 \$</b>	
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE MAI</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
208	ROYAL PYROTECHNIE INC.	2 100.00 \$	DÉPÔT POUR LES FEUX D'ARTIFICE - FAMILI-FÊTE
209	VILLE DE SAINTE-AGATHE -DES-MONTS	583.69 \$	FRAIS OUVERTURE DE DOSSIERS + FRAIS ANNUEL DE BASE - COUR MUNICIPALE
210	RHÉAL MORIN	1 750.00 \$	SURFAÇAGE DUSENTIER DE SKI DE FOND
211	GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	418.21 \$	DIVERS ARTICLES POUR LA VOIRIE ET HÔTEL DE VILLE
212	VILLE DE MONT-TREMBLANT	2 415.46 \$	ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉHICULE INCENDIE
	<b>SOUS-TOTAL DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE</b>	<b>7 267.36 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS D</b>		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	95.43 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	125.79 \$	ACHAT DE LIVRES
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	528.01 \$	ASPHALTE FROIDE + SEL CASERNE + DIVERS VOIRIE
	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	5 135.37 \$	CARTOUCHE NOIRE + LIVRAISON PHOTOCOPIEUR
	CENTRE D'HYGIÈNE	683.52 \$	DÉCAPANT + CIRE POUR LES PLANCHERS DU CC
	RINOL	15 502.00 \$	3E VERS. QUOTE-PART (POUR LE 1ER JUIN)
	SOLUTION TÉLÉCOM	275.94 \$	APPAREIL CELLULAIRE
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	980.17 \$	NIVELAGE ET DÉGEL DE PONCEAU - CHEMIN LAROSE
	SIMAG INFORMATIQUE	43.12 \$	SUPPORT À DISTANCE - VERSION PDF CREATOR
	PETITE CAISSE	202.35 \$	RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE
	<b>SOUS-TOTAL DES PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>24 607.01 \$</b>	

NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
<b>• VISA DES JARDINS</b>		
ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME ZOOM
LOISIRS LAURETNIDES	84.70 \$	RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2022-2023
CANADIAN TIRE	210.36 \$	OUTILS DIVERS POUR LA VOIRIE
MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	1 877.93 \$	ENTRETIEN DU CAMION - FREINS ET PNEUS
<b>SOUS-TOTAL VISA</b>	<b>2 195.99 \$</b>	
<b>TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE MAI</b>	<b>34 070.36 \$</b>	
<b>GRAND TOTAL DE LA LISTE</b>	<b>62 733.95 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2022**

22-05-085

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

22-05-086

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant, Daniel Tétreault CPA, pour l'exercice financier 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.5 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

22-05-087

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;
- **QUE** la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- **QUE** la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

## 6.6 UMQ, PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL

22-05-088

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**ATTENDU QUE** L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil autorise la municipalité de Montcalm à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;
- **QUE** le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

Police numéro	Nom	Adresse
OSBL-0103015	Regroupement des propriétaires du domaine Richer	105, chemin du Lac-Richer Sud
OSBL-202075	TerraVie - Fonds foncier communautaire	200, chemin Duncan Sud

- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée à l'UMQ a/s à M. Christian Evraire ; [cevraire@umq.qc.ca](mailto:cevraire@umq.qc.ca)

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

## 6.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'ALBERO POUR CONTRER LA PROPAGATION DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS DANS LES LACS BEAVEN ET ROND

22-05-089

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu avec l'association AIBeRo afin de présenter leur projet dont le but consister à contrer à long terme la propagation de la Myriophylle à épi aux lacs Rond et Beaven;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet a fait part d'analyses, de consultations et d'expertises;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ladite association plusieurs bénévoles ont participé à une collecte de fonds qui se chiffre à date à 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de ladite association consiste à la construction d'une barge de récolte par aspiration et à son exploitation pendant la saison 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts à date s'élèvent à de 19 739.86 \$, ladite association demande une aide financière à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil approuve une aide financière au montant de 5,000 \$ à l'association AIBeRo, relative à leur projet de construction d'une barge de récolte par aspiration et à son exploitation pendant la saison 2022 ;
- **ET** en autorise le paiement.

- adoptée à la majorité des conseillers –

Monsieur le conseiller Richard Pépin déclare être en conflit d'intérêt étant donné qu'il est membre de l'association AIBeRo et il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

#### **6.8 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)**

22-05-090

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à offrir une aide financière pour la réalisation de projets destinés aux aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a le désir d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm du fait de l'adoption de sa politique MADA et de son plan d'action est admissible au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a pris connaissance du guide du programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 100 000\$ dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour la construction d'une cuisine au centre communautaire;
- De s'engager à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Municipalité;
- D'assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

- D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- D'autoriser la direction générale à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE CHEMIN DUNCAN SUD, LOT : 5 865 372, MATRICULE : 2391-67-9150**

22-05-091

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal a été déposée pour le lot : 5 865 372;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du Règlement N° 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture proposée est de qualité supérieure et qu'elle permettra de bonifier les caractéristiques propres à l'unité de voisinage dans lequel le bâtiment s'insèrera (2.1.1 para. 2);

**CONSIDÉRANT QUE** les perspectives visuelles existantes sur les éléments d'intérêt du milieu bâti environnant ou du paysage forestier seront maximisées par la préservation des caractéristiques naturelles du site;

**CONSIDÉRANT QUE** la façade du bâtiment doit être mise en valeur selon le Règlement N° 251-2008 article 2.2.2.6 et ainsi éviter les grandes surfaces planes, l'entrée sera donc en saillie d'une couleur contrastante au reste du revêtement;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur proposée pour le revêtement extérieur sera imitation de bois en revêtement de Canexel brun pâle avec une entrée en saillie de couleur brun foncé en revêtement de Canexel. Les moulures de portes et de fenêtre, ainsi que le soffite et le fascia seront de couleur noire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte la volumétrie du milieu bâti actuel (2.1.2 par. 3);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le Chemin Duncan Sud, Lot : 5 865 372, Matricule : 2391-67-9150;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'approbation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le Chemin Duncan Sud, Lot : 5 865 372, matricule : 2391-67-9150.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

22-05-092

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

S/O

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE DE LA CASERNE DE MONTCALM – DISTRICT 3**

22-05-093

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de prévoir un mode de répartition des coûts particulière ainsi que les modalités de partage de l'actif et du passif en cas de fin d'entente entre les membres de cette entente qui font partie du district 3 dans le cadre de *L'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie* avec la Ville de Mont-Tremblant, relativement au partage des véhicules et des équipements incendie avec les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm et la Ville de Barkmere;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Steven Larose et le directeur général et greffier-trésorier Michael Doyle à signer une entente intermunicipale relative au partage des véhicules et des équipements incendie de la caserne de Montcalm – district 3.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

22-05-094

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) sera dissoute prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** la RINOL a adopté la résolution N° 2021-09-053 lors de la séance du 16 septembre 2021 relativement à la disposition des véhicules et équipements de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la RINOL a adopté la résolution N° 2022-04-028 lors de la séance du 21 avril 2022 relativement à la disposition des véhicules et équipements de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier a été présenté, déposé et adopté par le Conseil d'administration de la Régie le 21 avril 2022, la disposition des biens et équipements peut être effectuée à chacune des municipalités de la façon suivante :

Municipalité	Description	Valeur comptable au 31 décembre 2021	Prix approuvé par les membres du CA	Total
La Minerve	Inventaire en caserne	69 347 \$		69 347 \$
	Véhicules	270 023 \$		270 023 \$
	Inventaire de l'unité 638	17 660 \$		17 660 \$
	Mobilier de bureau		583 \$	583 \$
			357 030 \$	583 \$
La Conception	Bunker + équipement complet	18 616 \$		18 616 \$
	Apria	1 015 \$		1 015 \$
	Cylindre apria	423 \$		423 \$
	Ready Rack	2 792 \$		2 792 \$
	Mobilier de bureau		2 657 \$	2 657 \$
			22 846 \$	2 657 \$
Lac-Supérieur	Inventaire en caserne	26 998 \$		26 998 \$
	Véhicules	285 833 \$		285 833 \$
	Inventaire de l'unité 633	31 743 \$		31 743 \$
	Mobilier de bureau		2 046 \$	2 046 \$
			344 574 \$	2 046 \$
Mont-Blanc	Inventaire en caserne	104 928 \$		104 928 \$
	Véhicules	202 908 \$		202 908 \$
	Inventaire de l'unité 833	8 970 \$		8 970 \$
	Remorque Royal Cargo		7 852 \$	7 852 \$
			316 806 \$	7 852 \$
Amherst	Inventaire en caserne	101 073 \$		101 073 \$
	Véhicules	307 550 \$		307 550 \$
	2 Réservoirs 5000 gallons	6 181 \$		6 181 \$
			414 804 \$	- \$
Montcalm	Inventaire en caserne	48 881 \$		48 881 \$
	Véhicules	147 075 \$		147 075 \$
	Bunkers et Aprias pompiers Huberdeau	1 862 \$		1 862 \$
	Mobilier de bureau		1 369 \$	1 369 \$
			197 818 \$	1 369 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de :

- D'autoriser l'achat de l'autopompe-citerne Freightliner FM2 2005, # de série 1FVACYDC75HU54922 et du véhicule de service Ford F250 2017, # de série 1FT7W2B68HED96767 pour la somme de 147 075 \$;
- D'autoriser l'achat d'équipement présentement en inventaire dans la caserne de Montcalm et d'un bunker de la caserne d'Huberdeau pour la somme de 50 743 \$;
- D'autoriser l'achat de mobilier de bureau pour la somme de 1 369 \$;
- De mandater le directeur général / greffier trésorier à signer tous documents afférents en lien avec l'achat desdits biens et équipements.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 12. VARIA

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte



22-05-095

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 9 mai 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et greffier-trésorier

